

-.M.T.-

Astrida

2 juillet 1956.-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA



2608/Just.-

Aff. HUART Yvonne;-

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I G A L I .-

Monsieur le Substitut,

Suite à votre lettre n°3143/RMP8290/T. du 22/6/1956,
j'ai l'honneur de vous retourner le P.V. de remise des objets
saisis dans l'affaire émarginée ci-dessus.

L'Officier de Police Judiciaire,
M. PIJCKE,

Kigali, le 22 juin 1956
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 3143 / RMP 8290/T

28.6.56
2981/just.

Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp :

Aff. "H" Hyvonnas

Messieurs l'Officier de Police Judiciaire
S. I. A. -

Messieurs l'Officier de Police Judiciaire,

Me référant à votre PV 798/Str. du 3/5/56,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir la facture
2615/Boulogerie d'Estrie, qu'il y a lieu de remet-
tre à Monsieur Gillet, la plainte de celui-ci étant
classée suite à l'arrestation par le prévenu.

Veuillez me faire parvenir PV de remise.

Pour M. le Procureur du Roi
le Secrétaire du Parquet,
P. J. A. S. I. A. U.



fin
facture

PARQUET DE

RMP. n° 8290/T.

à Ten. ASTRIDA.

PROCES-VERBAL DE REMISE D'OBJETS SAISIS

Aff.

L'an mil neuf cent cinquante, 24 le, 10^e jour

du mois de Juin

Nous, Pierre Hamie O.P.J.

Officier du Ministère Public près le Tribunal de Première Instance d'Usumbura,

Nous trouvant à ASTRIDA.

en présence des témoins STRIBOS. André. O.P.J.

avons remis au (à la) nommé (e) M^r GILLET. A.T.A.

les objets saisis ci-après, dont nous avons donné main-levée, objets inscrits au
R.O.S sous le numéro

facture n° 2615 / Brucke d'Africa.

Dont acte.

Le réceptionnaire,



Les témoins,



L'O.M.P.
O.P.J.